BULLETIN ADHESION JEUNES SAISON 2025-2026

NOM:
PRENOM:
DATE DE NAISSANCESEXE : F \(\sigma \) M \(\sigma \)
LIEU DE NAISSANCE
Adresse complète :
CODE POSTAL :COMMUNE.
CATEGORIE :
Adresse Mail (obligatoire):@
LICENCES ET TARIFS CHOIX LICENCE: Veuillez mettre une croix devant le type de licence choisie. □ BENJAMINS: 85 € □ MINIMES: 85 € □ CADETS: 100 € □ JUNIORS: 100 €
□ BENJAMINS: 85 € □ MINIMES: 85 € □ CADETS: 100 € □ JUNIORS: 100 €
Montant :
du G.A.C.C.S.R. FACTURE □ □ CE montant et nom du CE (à déduire du montant de la licence si l'aide est
du G.A.C.C.S.R. FACTURE □
du G.A.C.C.S.R. FACTURE □ □ CE
du G.A.C.C.S.R. FACTURE □ □ CE

La nouvelle saison 2025/2026 débutera le 1er septembre 2025 et prendra fin le 31 août 2026.

Attention: Le renouvellement de la licence est obligatoire pour la participation aux compétitions et aux animations, mais également pour que le licencié et le Club soient couverts en matière d'assurances, et ce, tout à la fois pour les activités d'entraînement et de compétition. Circulaire Administrative 2025-2026 (Édition d'avril 2025) Page 9 Il est précisé qu'un Club s'expose à une mise en cause de sa responsabilité s'il laisse participer des athlètes, dont la licence n'a pas été renouvelée, à des séances d'entraînement ou des stages qu'il organise.

BENEVOLAT: Pour que le club puisse assurer toutes les activités que nous mettons en place pour les licenciés, nous avons besoin dans l'année de personnes bénévoles pour apporter l'aide sur nos manifestations. Nous serons amenés à vous solliciter pour les foulées scolaires et les Foulées de GROMESNIL. Il est important que chaque famille essaie de participer à cette aide demandée.

Site internet: www.gaccsr.com

SANTE

Conformément aux articles L. 231-2 et D.231-1-1 à D.231-1-4 du Code du sport, les personnes mineures qui demandent une licence ou son renouvellement, quel que soit son type, doivent attester conjointement avec leur responsable légal, via le formulaire en ligne dans leur espace personnel, avoir répondu « non » à l'ensemble des questions du questionnaire relatif l'état de santé du mineur prévu à l'article D.231-4-1 du Code du sport. Le contenu de ce questionnaire est reproduit en Annexe. A défaut, les personnes exerçant l'autorité parentale sur l'athlète mineur sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme datant de moins de six mois. Les certificats médicaux, établis par un médecin librement choisi, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur.

Pour ceux qui sont déjà licenciés FFA, vous avez reçu un mail de la Fédération. Merci d'aller sur votre espace et de le compléter.

Pour les nouveaux inscrits, vous recevrez un lien dès que la feuille d'inscription sera transmise au club.

TABLEAU DES CATEGORIES FFA : le changement de catégorie se fait au 01 septembre

CATEGORIES FFA – 2025/2026					
CATEGORIES	AGES	ANNEES	DIST.MAX	SIGLES FFA	
BENJAMIN	12 et 13 ans	2013-2014	3000 M	BE	
MINIME	14 et 15 ans	2011-2012	5000 M	MI	
CADET	16 et 17 ans	2009-2010	15 KM	CA	
JUNIOR	18 et 19 ans	2007-2008	25 KM	JU	

Attention: Vous avez dû recevoir un mail de la FFA et afin de renouveler votre licence, vous devez aller compléter votre espace y compris le questionnaire de santé. Ensuite, je pourrais valider votre licence. Si vous ne rencontrez un problème, vous pouvez m'envoyer un mail : patriciabrd76@gmail.fr

Pour les nouveaux adhérents, dès que j'aurais votre fiche d'inscription, je vais vous créer sur le site FFA et vous recevrez le lien pour le faire.